



Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 février 2020

n° 018-20

Objet : *RS - Attribution du marché de gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 11 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry*

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffent
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

- conseillers excusés : 14

Michel André - Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Florence Vallin-Balas - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 février 2020

délibération n° 018-20

objet **RS - Attribution du marché de gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 11 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de l'enseignement supérieur, rappelle que Grand Chambéry assure l'étude, l'aménagement et la gestion des terrains familiaux des gens du voyage.

Dans ce cadre, Grand Chambéry dispose d'une aire d'accueil et de 11 terrains familiaux, dont la gestion est confiée, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2020, à l'entreprise Saint-Nabor Services dans le cadre du marché F15019 passé en appel d'offres ouvert.

Par ailleurs, Grand Chambéry dispose depuis juillet 2015 d'une aire de grand passage permettant l'accueil des grands groupes estivaux et d'être en conformité avec les obligations du Schéma départemental.

Le marché F15019 prenant fin prochainement, un nouveau marché confiera, à compter du 1^{er} avril 2020, au futur prestataire, la gestion administrative et technique de l'aire d'accueil, de 11 terrains familiaux, et désormais celle de l'aire de grand passage et de la permanence téléphonique.

Le marché est passé selon la procédure avec négociation suite à appel d'offres ouvert infructueux. La commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 13 février 2020, a attribué le marché à l'entreprise Saint-Nabor Services pour un montant de 216 681,29 € HT par période d'un an, au regard de l'analyse conjuguée du prix des prestations (40 %) et de la valeur technique (60 %).

Le marché est passé pour une première période d'un an, reconductible tacitement trois fois un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est donc de quatre ans.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour la préparation, passation, signature, exécution et règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu les articles L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du code de la commande publique,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 13 février 2020,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le marché pour la gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 11 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry avec l'entreprise Saint-Nabor Services, pour un montant annuel de 216 681,29 € HT,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 018-20

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché de gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 11 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23173H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23173H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au